La réduction de vulnérabilité

C'est l'un des 7 axes du **Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais** (PAPI PCT).

Le PAPI PCT est un outil technique et financier contractualisé entre l'Etat, 17 communes et les 2 syndicats de l'Eygoutier et de la Reppe.

Le Syndicat Mixte du bassin versant du Gapeau offre le même dispositif dans le cadre du PAPI du Gapeau.

EN SAVOIR PLUS SUR LE PAPI PCT

MÉTROPOLE TPM

- https://metropoletpm.fr/prevention-inondations
  Télécharger la brochure « habiter en zone inondable », le livret PAPI, le clip vidéo...

POUR RÉALISER VOTRE DIAGNOSTIC

CONTACT

MÉTROPOLE TPM

- Dossier à télécharger sur :
  https://metropoletpm.fr/prevention-inondations
- papitpm@metropoletpm.fr

PHotos © Pastor / TPM - Illustration de couverture © Adobe Stock

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Action bénéficiant du soutien financier de l'État

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Var

PAPI
des Petits Côtiers Toulonnais
PRÉVENTION DES INONDATIONS

ENSEMBLE, FACE AUX RISQUES INONDATION

ADAPTER VOTRE LOGEMENT

pour vous protéger des inondations

LE BEAUSSET • CARQUEIRANNE • LA CRAU • ÉVENOS • LA FARLÈDE • LA GARDE • HYÈRES • OLLIOULES • LE PRADET • LE REVEST-LES-EAUX • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • SANARY-SUR-MER • LA-SEYNE-SUR-MER • SIX-FOURS-LES-PLAGES • SOLLIÈS-VILLE • TOULON • LA VALETTE-DU-VAR

Dans une démarche de réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation, la Métropole TPM vous propose de RÉALISER GRATUITEMENT UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre habitation

Pourquoi réaliser un diagnostic ?

- Pour **se protéger** en cas d'inondation,
- Pour **éviter ou réduire les dégâts** matériels,
- Pour **faciliter la remise en état** après l'inondation,
- Pour **bénéficier d'aides** de l'État sur le montant des travaux de réduction de vulnérabilité *(voir encadré)*.

Qui est concerné ?

Toute personne propriétaire ou locataire résidant en zone inondable (par débordement de cours d'eau, ruissellement ou submersion marine), sur le territoire de la Métropole TPM, peut demander à bénéficier du diagnostic gratuit.

En quoi consiste un diagnostic de vulnérabilité ?

- Visite de l'habitation par un professionnel et évaluation du niveau d'exposition au risque ;
- Préconisations de mesures adaptées au logement pour réduire la vulnérabilité ;
- Conseils pour la réalisation des travaux (aides techniques, évaluation des coûts, montage de dossiers de demandes de subvention, etc.).

Exemples de travaux de réduction de vulnérabilité *(non exhaustifs)*

Le financement des travaux suite au diagnostic
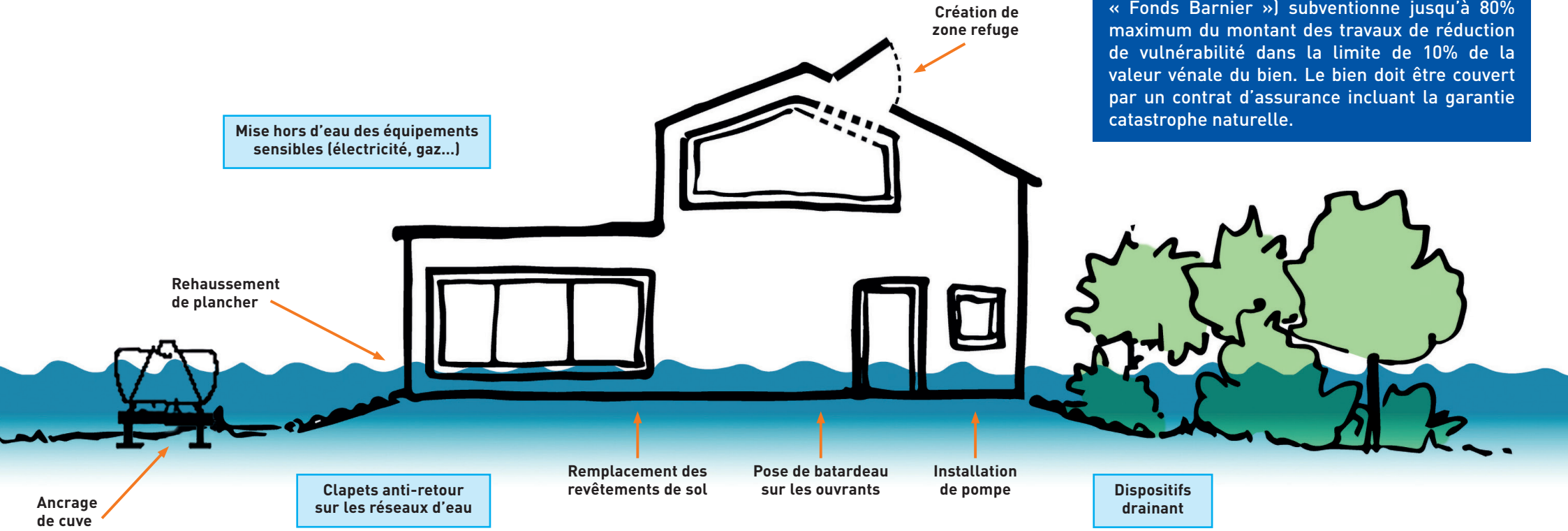
Dans le cadre d'un PAPI, le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM dit « Fonds Barnier ») subventionne jusqu'à 80% maximum du montant des travaux de réduction de vulnérabilité dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien. Le bien doit être couvert par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophe naturelle.